

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 mars 2024

Convocation du 22/03/2024

Date de publication : 08/04/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 036

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le jeudi vingt-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 008-280324

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation du déclassement a posteriori des parcelles AP15 et AP107 « Le Verger des Passons ».

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjointes,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_08-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 008-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La Commune d'AUBAGNE a cédé à la société SUD HABITAT (3F SUD), suivant actes de vente en date des 12 octobre et 24 novembre 1988, les anciennes parcelles cadastrées section AP numéro 15 et 107, suivant actes reçus par Maître Antoine PIETRI, notaire à AUBAGNE, publiés au service de la publicité foncière compétent les 23 décembre 1988 et 14 février 1989, volume 1988P numéro 9559.

Un ensemble immobilier y a été construit par 3 F SUD, dit « Le Verger des Passons ».

A la demande du notaire qui procède à des opérations d'ordre administratives et afin de sécuriser l'origine de propriété, il convient de déclasser *a posteriori* et de manière rétroactive les anciennes parcelles cadastrées section AP numéros 15 et 107 aujourd'hui renommées suivant document d'arpentage annexé à la présente délibération.

Cette délibération a pour objet de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public *a posteriori* et de manière rétroactive des anciennes parcelles cadastrées section AP numéros 15 et 107, ainsi que cette possibilité lui est offerte en vertu de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le document d'arpentage en date du 21 Juillet 2022,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de CONSTATER rétroactivement que les anciennes parcelles cadastrées section AP numéros 15 et 107 n'étaient plus affectées à l'usage direct du public lors de l'échange du 21 mars 1995 ;

ARTICLE 2 : de DECLASSER *a posteriori*, conformément aux dispositions de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-56_2 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, les anciennes parcelles cadastrées section AP numéros 15 et 107 ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_08-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024



Délibération n° 008-280324 du Conseil Municipal du 28 mars 2024 (suite)

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette procédure en l'étude de Maître PERRAUD, notaire à Lyon.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240328-280324_08-DE
Reçu le 08/04/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
08/04/2024

